

N/REF : 5/03/2025 15H31 C:024059 I:32682
V/REF : OSMIL806762072
V/Email reçu le Mercredi 05/03/2025 à 15H31

FONCIA GRENOBLE

**15, RUE LESDIGUIERES
B.P.343
38013 GRENOBLE CEDEX 01**

IMMEUBLE : LE PONSARD
27B-29-31 CHEMIN DIT VIEUX
PERRIN
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 18 Avril 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 27 BIS CHEMIN VIEUX DIT PERRIN - GRENOBLE
MR ARNAUD MONTREUIL 06 23 16 89 92

MOTIF : INTERVENIR DANS LE LOGEMENT DE MR MONTREUIL POUR DES PROBLEMES DE
REFOULEMENT
MR PRECISE QUE CA REFOULE DANS L'EVIER QUAND LA VOISINE UTILISE LA MAL
ET QUE CA GLOUGLOUTE

Donneur d'ordre : Mme F. TRUC

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 14/03/2025 A 08H30
LORS DE L INTERVENTION LE PROPRIETAIRE SUR PLACE EST DU CONSEIL
SYNDICAL, IL PRECISE QUE LA COLONNE EST REDUITE ENTRE LE 3EME ET LE
2EME ETAGE
PREVOIR CURAGE DE LA COLONNE PIED DE CHUTE SITUE DANS LA CAVE DE
M DAVIN
PREVOIR LE CURAGE DE LA COLONNE ASSEZ RAPIDEMENT EN ATTENTE DE VOTRE
ACCORD ET NOUS ENVOYER LES COORDONNEES DE M DAVIN

LE 15/04/2025 A 08H30
VU AVEC LE RESPONSABLE DE LA MONTEE
UNE ENTREPRISE A EFFECTUÉ LE CURAGE COMPLET IL Y A ENVIRON 2 MOIS

OBSERVATIONS : AB LCOMPTER Email envoyé le 14/03/25 à 10H52 Mme F. TRUC

AB LCOMPTER Email envoyé le 14/03/25 à 10H48 Mme F. TRUC

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff déplacement sans intervention	1	54,62	54,62
	TOTAL H.T.			54,62
	T.V.A. a 10,00%			5,46
	TOTAL T.T.C.		En EURO	60,08

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Août 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN